

CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

Vendredi, 25 mars 2022 de 09H00 à 13H00

conformément à la délibération du 19 mars 2021, dans la salle de conférence Elipse au lieu-dit « la Maison du Livre » située à L-4362 Esch-sur-Alzette, 7, Ënnert den Héichiewen.

Conformément à l'article 2 de la loi du 24 juin 2020, telle que modifiée, portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, il est admis d'assister par visioconférence à la réunion du Conseil Communal, respectivement de donner procuration à un autre conseiller communal.

En application de l'article 1^{er} de la loi précitée, les conseillers qui souhaitent assister à la séance par visioconférence doivent en informer le Collège des Bourgmestre et Echevins, par l'intermédiaire du secrétaire général, au plus tard le jeudi, 24 mars 2022, à 12 :00 heures.

ORDRE DU JOUR

Réunion à huis-clos: 09H00 - 09H20

- 1.1. Questions de personnel traitées en huis ; décision
- 1.2. Enseignement ; demande de dérogation ; décision

Réunion publique: 09H20 - 13H00

2. Information du public des décisions de personnel prises à huis clos
3. Modification de la limite communale sur la friche industrielle dite « Metzger Schmelz » ; décision
- 4.1. Convention « Urban Art » pour l'exercice 2022 ; décision
- 4.2. Convention relative à un parcours extérieur de sculptures ; décision
- 4.3. Convention avec l'association FrEsch Asbl ; avenant ; décision
- 4.4. Convention avec l'association Escher Kulturnuescht Asbl ; avenant ; décision
- 4.5. Convention avec l'association Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette ; avenant ; décision
- 4.6. Convention avec l'association Rosa Lëtzebuerg Events Asbl ; avenant ; décision
- 5.1. Convention tripartite relative au Club Senior Mosaïque pour l'exercice 2022 ; décision

- 5.2. Convention avec le LISER relative à la réalisation du projet « Observatoire social de la Ville d'Esch-sur-Alzette » ; décision
- 5.3. Convention avec ProActif ; décision

- 6.1. Règlement communal concernant l'établissement d'étalages, les supports publicitaires ou d'autres installations sur et en bordure de la voie publique dans les quartiers Al Esch et Brill ; décision
- 6.2. Contrats-type pour la sous-location au 120, rue de l'Alzette ; décision

7. Règlement d'occupation des postes de l'enseignement fondamental de la Ville d'Esch-sur-Alzette ; décision

8. Questions de personnel ; décision

9. Transactions immobilières ; décision

- 10.1. Plan Pluriannuel Financier pour les exercices 2023 à 2025 ; présentation
- 10.2. Devis, crédits spéciaux et modifications budgétaires ; décision
- 10.3. Subsidés extraordinaires ; décision
- 10.4. Relevés et rôles supplétifs ; décision

11. Modifications au règlement de la circulation et confirmation des règlements de circulation temporaires ; décision


12. Contrats de bail et avenants ; décision

13. Syndicats et commissions consultatives ; modifications ; décision


Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers communaux soit au service du secrétariat général de la Ville, soit sur l'application « E-Conseil » à partir du lundi, 21 mars 2022.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Jean-Paul Espen
secrétaire général



p. Georges Mischo, Bourgmestre, emp.
s. Martin Kox, Echevin